

Séance du 7 novembre 2019



COMITE SYNDICAL

RAPPORT DE PRESENTATION

SGL N° 2019-48

Séance du 7 novembre 2019

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

Moment important dans l'élaboration du budget de l'établissement, le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit permettre aux membres du Comité syndical d'échanger pour déterminer les priorités des politiques menées par l'EPTB. Conformément aux nouvelles dispositions de la loi du 16 juillet 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République (NOTRE), le DOB s'appuie sur un Rapport sur les Orientations Budgétaires, présenté ci-après.

Ce rapport esquisse le contexte dans lequel est construit le budget primitif 2020, les priorités définies en termes de développement des énergies renouvelables ou encore d'approfondissement des projets de coopérations territoriales, et il présente les grands équilibres du prochain budget.

Le Comité doit prendre acte de la tenue du débat, conduit à partir du présent rapport qui sera rendu public sur le site Internet de l'EPTB Seine Grands Lacs (www.seinegrandslacs.fr), conformément aux exigences légales.

1. Le contexte d'élaboration du budget primitif 2020 : une conjoncture économique fragile

La structure financière de l'EPTB Seine Grands Lacs a ceci de singulier par rapport à une commune ou un département qu'elle n'est pas directement impactée par la conjoncture économique, puisque ses ressources sont principalement issues de la redevance pour le soutien d'étiage – dont les fluctuations sont liées au climat - et des contributions de ses membres. Toutefois, les ressources de ses membres contributeurs sont quant à elles soumises aux évolutions de la conjoncture économique ; c'est pourquoi il est intéressant de l'aborder dans ce rapport.

Par ailleurs, l'EPTB subit, comme toute collectivité, les fluctuations de prix résultant de la conjoncture économique, notamment pour toutes les dépenses relatives aux travaux (révision des prix selon les indices auxquels ils sont indexés) ou encore en ce qui concerne les dépenses énergétiques (carburant, etc.).

Selon l'INSEE¹ et la Banque postale², **la croissance** française serait légèrement supérieure à celle de la zone euro, 1,3% contre 1,2%, deux fois moins importante toutefois que la croissance mondiale (estimée entre 2,6 et 3%).

L'année 2019 a globalement marqué un ralentissement de la croissance, alors même que **le pouvoir d'achat** des Français serait quant à lui en forte hausse (2,3% contre 1,2% en 2018), sous l'effet cumulé de la poursuite de la suppression de la taxe d'habitation, de la baisse des cotisations sociales et enfin des mesures fiscales prises à la suite de la crise dite « des gilets jaunes ».

L'inflation prévisionnelle pour 2019, qui impacte notamment le produit fiscal des collectivités membres de l'EPTB, s'établirait entre 1,1 et 1,4% (1,4% en prévisionnel pour 2020).

Perspectives de croissance dans le monde

Taux de variation annuel, en % (sauf indications contraires)	2017	2018	2019p	2020p
PIB (en volume)				
<i>Monde</i>	3,7	3,6	3,0	3,2
<i>Etats-Unis</i>	2,2	2,9	2,6	1,9
<i>Zone euro</i>	2,5	1,9	1,2	1,3
<i>France</i>	2,3	1,6	1,2	1,3
<i>Royaume-Uni</i>	1,8	1,4	1,5	1,3
<i>Japon</i>	1,9	0,8	0,9	0,3
<i>Chine</i>	6,8	6,6	6,2	6,0
<i>Brésil</i>	1,1	1,1	0,6	1,5
<i>Inde</i>	6,9	7,4	6,4	6,9
<i>Russie</i>	1,7	2,2	0,6	1,3
Commerce mondial (biens et services, en volume)	5,5	4,9	2,1	3,5
Cours du pétrole (Brent, \$/baril, moy. annuelle)	54,8	71,5	66,7	71,2
Euro-dollar (1€= ...\$, moyenne annuelle)	1,13	1,18	1,14	1,16
Euro-livre (1€= ...£, moyenne annuelle)	0,88	0,88	0,88	0,88
Dollar-yen (1\$= ...yens, moyenne annuelle)	112,2	110,4	109,5	110,6

e : estimation ; p : prévision

Source : la Banque postale

Le corollaire de la croissance serait une amélioration de la situation du **marché du travail**, avec plus de 240 000 créations nettes d'emplois (182 000 en 2018) et un taux de chômage à 8,3%.

En ce qui concerne les **énergies renouvelables**, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) prédit une croissance de 12% en 2019 de la production³, pour s'établir à 200 gigawatts. Cette croissance est principalement portée par l'énergie solaire photovoltaïque et l'éolien et traduit les efforts des politiques gouvernementales de lutte contre le changement climatique.

¹ Note de conjoncture, juin 2019

² Cahier de prévisions, juin 2019 – mis à jour le 8 juillet 2019

³ <https://www.usinenouvelle.com/article/l-ai-e-s-attend-a-un-rebond-des-energies-renouvelables-en-2019.N886249>

Les parcs éoliens et solaires constituent en effet plus de la moitié des infrastructures de production d'électricité nouvellement mises en service chaque année, même si les capacités de production restent insuffisantes au vu du rythme de la croissance mondiale.

2. Les grands projets de l'EPTB en 2020

L'année 2020 sera structurée autour de cinq axes principaux de travail : le lancement de la phase travaux du projet de la Bassée, la mise en œuvre du projet de modernisation de la direction de l'exploitation, le développement de l'éco-responsabilité au sein de l'établissement notamment via la production d'énergie renouvelable, la coopération territoriale au travers de l'essor des Programmes d'actions et de prévention des inondations (PAPI) et enfin la poursuite de la structuration de la mission « mécénat ».

a. Projet de la construction d'un cinquième aménagement hydraulique sur le site de la Bassée aval

Le vote du comité syndical en mai 2019 a approuvé **l'avant-projet de l'opération du site pilote de la Bassée** et autorisé le dépôt des dossiers réglementaires en juillet. Ainsi, conformément au planning annoncé dans la délibération, l'année 2020 verra la réalisation au printemps de l'enquête publique en vue notamment de l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) en octobre et du lancement des premiers travaux de défrichage dès novembre. Le coût prévisionnel global de ce projet est établi à près de 115 M€, hors mesures d'accompagnement, répartis comme suit :

Etudes	10 500 000 € HT	12 600 000 € TTC
Acquisitions foncières		3 000 000 € TTC
Travaux site pilote ²	82 120 000 € HT	98 500 000 € TTC
<i>Dont mesures environnementales</i>	<i>8 750 000 € HT</i>	<i>10 500 000 € TTC</i>
TOTAL		114 100 000 € TTC

En 2020, ce sont près de 2 M € prévus en études, 730 K € en acquisitions foncières et 953 K € en travaux.

b. Réalisation du projet de modernisation de l'exploitation

En juillet 2019, le comité syndical a été informé de la mise en œuvre d'un **projet de direction de la Direction de l'exploitation**, qui regroupe un peu plus de 50 % des effectifs de l'établissement, afin de moderniser les ouvrages hydrauliques des quatre lacs-réservoirs ainsi que de valoriser les métiers et les compétences des agents.

La mise en œuvre de ce projet, essentiel pour maintenir un haut niveau de fiabilité et de performance des ouvrages, va mobiliser nombre de forces de l'établissement et une partie des crédits, notamment au sein de la Direction de l'exploitation elle-même dans le plan de travaux qu'elle a établi (réhabilitation et entretien des ouvrages à hauteur de 8 M€ en 2020, dont 675 K€ consacrés à la modernisation du contrôle commande), ou de la Direction des systèmes d'information (déploiement des innovations technologiques, liaisons intersites).

c. L'EPTB et les énergies renouvelables, l'éco-responsabilité

Sur la base de son premier bilan carbone réalisé en 2016 et conformément aux engagements pris lors de la signature, fin 2016, de la stratégie d'adaptation au changement climatique sur le bassin de la Seine, l'EPTB s'est engagé résolument dans une démarche visant à réduire son empreinte environnementale et à développer la production d'énergies renouvelables sur ses emprises.

Un plan d'action a été élaboré début 2018 via une démarche participative mobilisant des agents de différents services, ce qui a permis d'identifier 26 actions destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'EPTB. Il s'agit par exemple d'optimiser la gestion du parc de véhicules de service, d'en remplacer certains par des véhicules électriques, de développer le télétravail et la dématérialisation, de vérifier la mise en œuvre effective des prescriptions environnementales dans les marchés de travaux mais aussi de revoir l'éclairage de certains sites (dont le barrage de Pannecière) et de procéder à l'isolation thermique et à la rénovation de locaux techniques. Ces actions ont été inscrites dans la programmation budgétaire et seront encore déclinées en 2020 via notamment le déploiement des projets de réhabilitation des locaux de Mathaux, d'Éclaron ou encore de l'atelier de Pannecière.

En parallèle, de nombreux contacts ont été pris courant 2019 par la Direction des projets et de l'innovation, afin de mieux valoriser le patrimoine de l'EPTB pour la production d'énergie électrique renouvelable. Quatre sites potentiels ont ainsi été identifiés. Un appel à manifestation d'intérêt sera donc diffusé prochainement afin de développer la production hydroélectrique. Avec l'appui de la SEM SIPeNR, des études seront lancées dès 2020 pour préciser la faisabilité de l'installation d'une centrale photovoltaïque flottante sur 60 ha du lac Seine et une douzaine d'hectares au sol à proximité. En collaboration avec la SEM énergie, basée à Troyes, est aussi étudiée l'implantation de panneaux photovoltaïques en toiture sur les bâtiments techniques les plus propices. Enfin, des négociations ont été entreprises avec EDF qui exploite pour la production hydroélectrique les chutes d'eau de Pannecière et de La Morge, en vue de revaloriser les formules de calcul de la redevance versée, avec à la clé une recette supplémentaire espérée pour l'EPTB de l'ordre de 150 K€ par an en moyenne.

d. La coopération territoriale

L'EPTB développe son rôle d'animateur et de porteur de programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI), au nombre de cinq à ce jour.

Il faut tout d'abord évoquer le PAPI complet de la Seine et de la Marne franciliennes 2014-2020 sur les territoires à risques importants d'inondation de la métropole francilienne et de Meaux, qui est le plus important en termes de montants. 2020 sera la dernière année de la convention financière de ce PAPI (935 K€ en 2020), et également celle de la validation par l'État du cofinancement des travaux du site pilote de la Bassée. Elle marquera également le commencement de la réalisation du bilan du programme, avant le lancement, en fin d'année du montage du futur PAPI complet n° 2 (2022-2027).

Dans le cadre de ce PAPI, l'action 4.1.2 concerne l'identification, la préservation et la restauration des zones d'expansion des crues et la valorisation des infrastructures vertes. L'année 2020 verra le déploiement du travail de terrain avec les acteurs (syndicats de bassin, EPCI, communes, professions agricoles, associations environnementales, etc.) des cinq

territoires de référence qui ont été sélectionnés par le comité de pilotage (EPTB-DRIEE-AESN). Les deux objectifs principaux de cette action sont d'aider les collectivités à préserver ces espaces dans leur document d'urbanisme (SCoT-PLUI) et d'optimiser la capacité de ces espaces à accueillir la crue par des interventions d'hydrauliques douces (arasement de merlons de curage, renaturation des cours d'eau) en lien étroit avec la profession agricole et les maîtres d'ouvrages « gémapiens ».

Le PAPI d'intention Marne Vallage Perthois (2019-2023), qui a été labélisé par l'État le 23 mai 2018, intervient notamment sur le territoire à risques importants d'inondation de Saint-Dizier, en lien avec la communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise. La convention financière ayant été signée fin 2019, l'année 2020 sera marquée par la mise en œuvre des premières actions (24 K€).

Le PAPI complet de Troyes et de la Seine Supérieure (2020-2025) sera labélisé le 5 décembre 2019 par la Commission mixte inondation. Il intervient notamment sur le territoire à risques importants d'inondation de Troyes, en lien avec la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole. Ainsi, la mise en œuvre des actions débutera à partir de la fin du premier semestre 2020 (69 K€).

Le PAPI d'intention du bassin du Loing, qui est soumis ce jour à votre délibération avant dépôt au service instructeur de l'État (DRIEE), intervient sur le bassin du Loing très gravement touché par la crue de mai-juin 2016. Il sera labélisé mi-2020, en lien avec l'EPAGE du Loing, pour une mise en œuvre des actions au deuxième semestre 2020.

Enfin, l'EPTB est investi dans le PAPI du bassin de l'Yonne, dont le dossier de labélisation vient d'entrer en rédaction pour 18 mois avec les parties prenantes de ce bassin en lien avec le Syndicat mixte Yonne médian. Ce PAPI intervient notamment sur le territoire à risques importants d'inondation d'Auxerre.

Dans le cadre des missions définies dans ses statuts, l'EPTB Seine Grands Lacs développe par ailleurs des missions de coopération territoriale via un contrat de partenariat avec l'Agence de l'eau Seine Normandie pour l'adaptation au changement climatique du bassin amont de la Seine et par un partenariat relatif à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité territoriale aux inondations et la mise en œuvre du Décret Dignes avec sept collectivités : Troyes Champagne Métropole, Communauté d'agglomération de Saint-Dizier, der et Blaise, Communauté d'agglomération du Pays de Meaux, Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire, Communauté de communes du Pays de Montereau, Communauté d'agglomération du Grand Sénnonais, EPAGE SEQUANA.

e. La poursuite de la structuration de la mission « Mécénat »

Comme cela a été présenté au Comité syndical par la communication n°2019/07 en mars 2019, l'EPTB a souhaité engager une démarche visant à financer certaines actions spécifiques en s'appuyant sur davantage de ressources extérieures. Ainsi, **une réflexion a été menée sur des actions susceptibles d'être financées par du mécénat**. Des projets tels que l'aménagement de l'église de Champaubert (lac du Der) en lieu d'exposition et de concerts, l'organisation de classes d'eau ou en encore la création d'un espace pédagogique numérique à destination du grand public au sein de la Maison du Parc (à proximité des lacs d'Orient et du Temple) sont actuellement à l'étude. Parallèlement, des contacts ont été pris avec des fondations, telles que la Fondation Suez. Les traductions financières ne seront pas encore visibles au budget

primitif mais, selon l'avancée des contacts établis et la maturité des projets envisagés, des inscriptions budgétaires pourront être présentées lors du vote du budget supplémentaire.

3. Les premières tendances du budget 2020

a. La baisse de la section de fonctionnement

Comme annoncé en mai 2019 lors du vote du programme pluriannuel d'investissement de l'établissement, auquel a été adossée une prospective financière, la section de fonctionnement sera fortement maîtrisée en 2020 afin de dégager les marges nécessaires au financement des investissements.

Les dépenses réelles de fonctionnement, qui font l'objet des décaissements, présenteront une baisse de 5 % : 14,1 M€, contre 14,8 M€ en 2019. La masse budgétaire globale sera toutefois en légère hausse de 2 %, en raison de l'augmentation prévisionnelle des recettes relatives aux contributions et subventions, dont le pendant est une hausse de l'autofinancement (3,7 M€ prévus contre 1,1 M€ au BP 2019).

Ainsi, **le budget primitif alloué aux ressources humaines, qui représente 40 % des dépenses de fonctionnement, sera proposé au même niveau qu'en 2019**, et ce en intégrant un glissement vieillesse-technicité (GVT) à 2 %, la mise en œuvre des évolutions législatives liées au RIFSEEP, la poursuite de la mise en œuvre du PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) qui revalorise la carrière des agents, la création d'un poste de conducteur d'opérations à la direction de la Bassée et la revalorisation de l'action sociale (hausse de la participation employeur à la prévoyance, à la mutuelle, adhésion au comité national d'action sociale - CNAS). Cette stabilité est atteinte grâce à l'évaluation systématique de chaque besoin lors des mutations, des départs en retraite ou des mobilités d'agent, qui permettront notamment d'ici la fin 2019 la suppression nette de 2 postes.

À noter enfin que 7 postes sont subventionnés (de 40 % à 80 %), ce qui atténue le poids des charges de personnel à hauteur de 197 K€ (en recettes de fonctionnement).

Concernant les évolutions relatives aux avantages en nature et au temps de travail, les dispositions restent inchangées. 2019 a vu s'achever la période d'expérimentation du télétravail et son déploiement à l'ensemble des agents.

Pour la formation, il est proposé de maintenir l'enveloppe de 100 K€ allouée en 2019 afin de continuer le développement d'une véritable politique de formation à destination des agents.

Les charges à caractère général seront en baisse comparativement au BP 2019 (de l'ordre de - 10 %), en maintenant toutefois les efforts relatifs à la mise en œuvre des actions des différents PAPI (pour 950 K€ au total), ce qui implique une contraction significative des autres dépenses courantes de fonctionnement, notamment les frais de réception et de communication, les achats de fournitures diverses et les contrats relatifs à l'eau, à l'électricité, à l'énergie.

Les subventions versées (chapitre 65) connaîtront une baisse à hauteur de 30 % par rapport au BP 2019. En effet, un travail de rationalisation des subventions versées aux organismes extérieurs a été effectué afin de ne renouveler les participations qu'auprès de structures œuvrant réellement dans le sens des missions de l'établissement.

Les charges financières (chapitre 66) liées aux emprunts contractés seront en légère baisse (-14 %). En effet, aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2019, et les charges d'intérêt diminuent logiquement. Les éventuels nouveaux emprunts sur l'exercice 2020 auront, selon la date de signature du ou des contrats et selon les modalités retenues, un impact soit à compter de 2021, soit à compter du deuxième semestre 2020, auquel cas un ajustement pourra être réalisé lors du vote du budget supplémentaire.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) seront stables par rapport au BP 2019, et présenteront une baisse conséquente (- 99 %) par rapport au budget total 2019. En effet, 2019 a été une année exceptionnelle en raison de la régularisation des sommes trop-perçues de la redevance pour soutien d'étiage dans le cadre du dossier CLIMESPACE (2,2 M€), à laquelle s'est ajouté un important trop-perçu de la redevance 2017 (1,15 M€) qu'il a fallu reverser aux redevables. En 2020, aucun trop-perçu ne devrait être à rembourser aux redevables au titre de la redevance 2018. En effet, le travail de refonte de la redevance effectué en 2018-2019 doit mener à terme à une quasi disparition des trop perçus qui ont pu être constatés depuis 2012.

Les dépenses d'ordre (amortissements, chapitre 68) présenteront également une diminution (-50 %), qui est d'ordre conjoncturel : 2019 marque la dernière année d'amortissements de plusieurs études. Par ailleurs, les deux chantiers d'importance réalisés dernièrement (réhabilitation du canal d'amenée Seine et des bondes de fond du lac de Pannecière) ne seront amortis qu'à compter de l'exercice 2021.

b. Une section d'investissement à la hauteur des ambitions de l'EPTB

La sincérité des inscriptions en investissement avec un engagement à réalisation des crédits est une priorité. Ainsi, il est proposé un budget contenu permettant de maintenir en bon état nos ouvrages tout en conservant une capacité à agir pour les montants indispensables à l'avancée du projet de la Bassée.

Au total, la section d'investissement devrait être présentée à **18,7 M€**, représentant une hausse de 30 % par rapport au BP 2019 (14,3 M€).

Tout d'abord, le projet de la Bassée représentera **3,67 M€** en 2020, répartis comme suit : 1,98 M€ pour les différentes études, dont 600 K€ de maîtrise d'œuvre et 510 K€ de conduite d'opération, 732 K€ d'acquisition foncière et 953 K€ pour le lancement des travaux sur les digues et ouvrages annexes.

La mission historique de gestion des quatre lacs-réservoirs existants, avec leur double mission de soutien d'étiage et de prévention des inondations, reste la part la plus importante des dépenses (10,8 M€). Il est proposé pour 2020, seize opérations d'envergure liées à la réparation et l'entretien des ouvrages pour permettre leur fonctionnement optimal pour un montant de **8,2 M€**.

Entre autres, seront réalisés :

- L'opération de restauration de l'étanchéité des chemins de service du canal d'amenée Seine (2,7 M€) ;
- La rénovation de l'ouvrage de partage de Ruvigny (1 M€) ;
- La réhabilitation du pont-route de Pannecière (750 K€) ;

- Les travaux de désamiantage et de remise en peinture de la vanne gauche sur le barrage en rivière Marne (700 K€) ;
- La finalisation des travaux de reconstruction de la passerelle de la Morge (920 K€) ;
- Les travaux de modernisation du réseau radio et des dispositifs d'auscultation (395 K€).

Par ailleurs, sont prévues pour 2020 les dépenses de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des lieux d'appel d'Eclaron (Marne) et de Mathaux (Aube). Les travaux faisant suite à ces études débuteront en fin d'exercice 2020 pour Eclaron et en 2021 pour Mathaux, en parallèle des travaux menés par le Conseil Départemental de l'Aube pour la création d'une base nautique en vue des JO 2024. Enfin, 2020 sera une année importante pour les études relatives à la mise en place de passes à poissons sur les rivières Aube, Marne et Blaise, qui devraient aboutir à d'importants travaux dès 2021, permettant de répondre aux obligations réglementaires de continuité écologique. Enfin, on peut également évoquer **626 K€** qui seront consacrés à l'acquisition de matériels, outils techniques, engins et véhicules.

Les dépenses relatives à l'hydrologie seront inscrites pour un montant de **1,2 M€**, intégrant les renégociations dans le cadre des concessions hydroélectriques, le développement d'outils de modélisation, diverses études de danger et des études socio-économiques (notamment sur les étiages et la vulnérabilité agricole).

Les dépenses liées à la biodiversité sont estimées à **240 K€** : études sur les sédiments, études faune et flore, traitement des autorisations environnementales, pêche de sauvegarde, travaux de génie écologique, outillage de jaugeage et création d'un sentier pédagogique sur le lac Aube.

Concernant la gestion patrimoniale, **115 K€** sont prévus pour divers travaux bois et forêts.

En matière de communication, **40 K€** permettront la mise en place d'un Intranet, outil devenu indispensable pour une meilleure communication interne dans le cadre de la gestion des personnels répartis sur des sites distants, et **24 K€** seront affectés à la modernisation de la signalétique des lacs.

Enfin, les investissements pour les systèmes d'information seront à hauteur de **700 K€**, dont 150 K€ consacrés au lancement des travaux consacrés à la gestion électronique des documents (GED), qui permettra à terme à l'EPTB, au-delà de la dimension écoresponsable de diminution des papiers, de mieux gérer l'ensemble des contenus et supports produits et de disposer d'un support d'archivage optimisé et sécurisé. Le développement du SIG nécessitera quant à lui un investissement de 270 K€. Les autres dépenses étant les dépenses courantes de logiciels, réseau et sécurité, matériels informatique et de téléphonie.

Une nouvelle structuration budgétaire de la section d'investissement pour mieux suivre la pluri-annualité :

Présenté en comité syndical du 24 mai 2019, le nouveau plan pluriannuel d'investissement (PPI) de l'EPTB verra sa première année de plein exercice en 2020. Pour rappel, cet outil a été créé pour répondre à la nécessité d'une plus grande lisibilité et d'une visibilité pluriannuelle, afin notamment de pouvoir anticiper au mieux les dépenses et ressources associées, et donc de fiabiliser la vision financière à moyen terme. Ce PPI présente une soixantaine d'opérations (autorisation de programme ou dépenses récurrentes), qui constituent désormais le socle des dépenses d'investissement de l'établissement.

Avec la mise en œuvre du PPI, le budget de l'EPTB évolue également vers une gestion des crédits par grands chapitres budgétaires, qui permettra une plus grande fongibilité des crédits

et par conséquent une plus grande marge de manœuvre dans l'objectif de consommation annuelle des crédits de paiement.

Enfin, cette refonte sera accompagnée d'une rationalisation de la gestion des reports de crédits annuels (restes à réaliser), impliquant une meilleure maîtrise budgétaire afin d'éviter les impacts trop lourds à intervenir lors du vote du budget supplémentaire.

c. Des ressources dynamiques

Recettes de fonctionnement

Les deux principales ressources de l'EPTB, perçues en section de fonctionnement, sont les contributions des membres et la redevance pour service rendu par le soutien d'étiage. Les montants seront stables par rapport à 2018 avec **9 M€** d'effort contributif des membres historiques et un montant de la redevance à hauteur de **8,55 M€**, avec un taux qui serait fixé 0,0162 €/m³. Comme décidé et présenté au comité des redevables, le montant de la redevance doit désormais couvrir la totalité du coût du service rendu aux bénéficiaires en matière d'étiage.

A compter du 1^{er} janvier 2020, la fin des contributions statutaires des quatre membres historiques implique un réexamen de la structuration des financements de l'établissement. Ce réexamen devra être opéré en tenant compte de l'hypothèse des futures adhésions à l'EPTB, notamment celles de la Métropole du Grand Paris, de la Communauté d'agglomération de Meaux et de la Région Grand Est.

Les recettes du patrimoine, regroupant notamment les recettes forestières (coupes de bois, droits de chasse) et les redevances d'occupation du domaine présenteront une légère hausse pour un montant total estimé à **356 K€**.

Les recettes relatives à l'hydroélectricité (chutes d'eau de Pannecièrre et de la Morge, cf. 2.c.), après négociation avec les opérateurs concernés, devraient pouvoir rapporter **180 K€** en 2019.

Quant aux subventions, 600 K€ sont attendus : 450 K€ devraient être perçus dans le cadre du PAPI Seine et Marne franciliennes (dont le financement de certains postes comme évoqué plus haut) et 150 K€ sont envisagés pour des actions relevant du partenariat avec l'Agence de l'Eau pour l'adaptation au changement climatique.

Enfin, l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement permet de disposer d'un autofinancement (chapitre 023-021) de près de **3,7 M€** à basculer en recette d'investissement.

Recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont estimées à **13,7 M€**. Elles seront constituées pour la majeure partie du fonds de compensation pour la TVA, pour un montant estimé de **1,42 M€** (calculé sur les dépenses d'investissement réalisées en 2019), des subventions et de l'emprunt d'équilibre.

Dans le cadre des aides des partenaires extérieurs, sont attendus près de 2 M€ du Fonds Barnier et 240 K€ de l'Agence de l'Eau pour le solde des dossiers des travaux des bondes de fond du lac de Pannecièrre et du canal d'amenée Seine. En outre, 200 K€ devraient être perçus des fonds européens (FEDER) dans le cadre d'autres actions du PAPI (Seine et Marne franciliennes et Marne, Vallage et Perthois) et 19 K€ par le Département de Côte d'Or pour des plantations.

Concernant le projet du site pilote de la Bassée, les subventions à percevoir en 2020 sont de l'ordre de **2,58 M€** pour la phase études (1,53 M€ du Fonds Barnier, 44 K€ de l'Agence de l'Eau, 1 M€ du FEDER et 8 K€ de la Région Île de France). Pour la phase travaux, dans l'attente des accords définitifs de financement, il est proposé d'inscrire au BP 2020 l'hypothèse de versement de la première partie d'un acompte de 20 % de chacun des financeurs, à savoir **4,4 M€** du Fonds Barnier et **2,64 M€** de la Métropole du Grand Paris (calculé sur la base d'un montant d'opération de 110 M€ de travaux). Stratégiquement, demander ces avances permettrait de limiter le recours à l'emprunt et aux lignes de trésorerie et donc le coût du projet pour les membres de l'EPTB.

En outre, dans le cadre du plan de cessions, deux ventes de pavillons inoccupés devraient aboutir à une recette de **215 K€**. Un deuxième plan de cession est actuellement en préparation, ce qui pourra conduire à une revalorisation de ce montant lors du vote du budget supplémentaire.

Concernant la dette, un emprunt d'équilibre limité de **1 M€** sera affiché (contre 4,92 M€ lors du vote du BP 2019, auxquels il ne devrait pas être nécessaire de recourir), permettant de préparer les années ultérieures où le besoin de financement pour le projet de la Bassée sera conséquent, comme le démontre la prospective financière.

En cette fin d'exercice 2019, l'encours de la dette atteindra 12,22 M € dont 4,93 M€ ne générant pas d'intérêts (prêts ou avances à taux 0 de l'AESN).

Telles sont les principales orientations qui sont soumises à débat.

Je vous invite, mes chers collègues, à en débattre.

Le Président,

A blue ink signature, appearing to read 'Frédéric MOLOSSI', written in a cursive style.

Frédéric MOLOSSI
Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis

2019-11/12

**COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2019**

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

Le Comité syndical,

VU l'article L.2312-1 du code général des collectivités locales ;

VU le rapport de présentation SGL n° 2019-48 de M. le Président en date du 7 novembre 2019 ;

Après en avoir délibéré,

A

Article unique : APPROUVE le rapport sur les orientations budgétaires de l'EPTB Seine Grands Lacs pour l'année 2020.

Le Président,

Frédéric MOLOSSI
Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis